

DÉCISION (UE) 2019/2173 DU CONSEIL
du 16 décembre 2019
portant nomination de cinq membres de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 2,

vu les propositions de la République fédérale d'Allemagne, de la République hellénique, de la République française, du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume des Pays-Bas,

vu les avis du Parlement européen ⁽¹⁾,

considérant ce qui suit:

- (1) Les mandats de M. Nikolaos MILIONIS, de M^{me} Danièle LAMARQUE, de M. Henri GRETHEN et de M. Alex BRENNINKMEIJER viennent à expiration le 31 décembre 2019.
- (2) Le mandat de M. Klaus-Heiner LEHNE vient à expiration le 29 février 2020.
- (3) Il convient dès lors de nommer cinq membres à la Cour des comptes,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés membres de la Cour des comptes:

- a) pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025:
 - M. Nikolaos MILIONIS,
 - M. François-Roger CAZALA,
 - M^{me} Joëlle ELVINGER,
 - M. Alex BRENNINKMEIJER;
- b) pour la période allant du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2026:
 - M. Klaus-Heiner LEHNE.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 16 décembre 2019.

Par le Conseil
Le président
J. LEPPÄ

⁽¹⁾ Avis du 26 novembre 2019 (non encore parus au Journal officiel).